



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE - E215

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L 3221-7 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R.313-2 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral désignant les membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture en date du 29 août 2018 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente.

Vu le courrier en date du 10 juin 2022 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sollicitant la nomination d'un représentant au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Alain MEQUIGNON, Vice-président du Conseil départemental, est désigné, en qualité de titulaire, pour représenter le Président du Conseil départemental afin de siéger à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié à l'intéressé, publié électroniquement et affiché.

Arras, le 18 juillet 2022

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY